

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 1

Artikel: Curiosités sur les avocats
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux débiteurs pannés, des masses de quibus, (2)
 A chacun de vos teas, ce qu'il aime le plus.
 Aux maris un peu vieux, des compagnes fidèles ;
 Aux femmes en déclin, de bons époux modèles ;
 Aux chasseurs maladroits, un gibier complaisant ;
 Au pilote, au pêcheur, bonne brise et bon vent.
 Que le feu cet hiver en votre âtre pétille
 Pour réchauffer vos doigts à la flamme qui brille.
 Que les oiseaux rôtis vous tombent dans le bec,
 Que votre larigot ne soit jamais à sec ;
 Que le vin s'accumule au fin fond de vos caves ;
 Que votre champ se couvre et de choux et de raves ;
 Que le blé s'amoncelle en vos vastes greniers ;
 Que sous le poids des fruits se courbent vos pommiers !
 Que tout vous soit fidèle et que tout vous abonde,
 Que gorgés et repus des choses de ce monde,
 Vous preniez un beau jour le doux chemin du ciel
 Où vous irez jour du bonheur éternel.

Curiosités sur les avocats.

On appelle *barreau* le lieu où les avocats se placent pour plaider ou écouter, et par extension, cette dénomination s'applique à la profession elle-même de l'avocat.

Cette profession remonte à la plus haute antiquité. On la retrouve chez les Hébreux, les Babyloniens, les Chaldéens, les Egyptiens et les Grecs. Les plus illustres avocats furent, chez ces derniers, Aristide, Périclès, Thémistocle et Démosthènes.

Leurs orateurs ne devaient soutenir que la vérité et ne pas chercher à séduire les juges par des moyens illicites. Le tribunal était un lieu saint, que ne devait souiller aucun mensonge : on l'arrosait d'une eau lustrale avant l'audience, pour avertir les intéressés de l'incompatibilité de la justice avec l'imposture, l'astuce, la déloyauté et la partialité.

Il fut défendu aux avocats d'exciter la pitié des juges, et à ceux-ci de regarder l'accusé pendant le plaidoyer.

Chaque orateur ne pouvait parler plus de trois heures, et l'on plaça dans l'auditoire des clepsidres, espèces d'horloges hydrauliques, destinés à le lui rappeler. Le plaideur devait observer dans ses gestes et ses paroles la plus stricte décence et rester toujours modeste ; il devait s'abstenir de toute invention, ne témoigner ni impatience ni colère ; ne faire aucune démarche auprès des juges en faveur de son client et sortir tranquillement de l'audience sans attrouper personne.

Le disciple du barreau devait prendre des leçons de gestes et de maintien.

Une amende était infligée aux contrevenants. Chez les Romains, le barreau fut, sous la République, le chemin de la gloire ; c'était alors la voix du peuple.

Sous l'empire, il ne fut que la voix du palais ou du clergé. On n'entendait plus guère d'improvisation ; les uns lisaient leur plaidoyer, les autres le récitaient. Le style des plaidoyers était sans mesure, sans éclat, sans dignité et sans goût ; le barreau avait dégénéré ; les avocats tombaient dans le remplissage et la divagation. On distingua bientôt trois sortes d'avocats : les fougueux, les aboyeurs et les brailards. Chaque orateur avait sa claque qui se réunissait à la porte du tribunal.

Les claqueurs recevaient quelque argent ou quelques bribes à manger ; puis ils envahissaient les gradins, et leurs chef, placé au milieu d'eux, donnait, suivant les circonstances, le signal des murmures, des trépignements ou des hurlements.

La profession d'avocat était, paraît-il, lucrative, car un nommé Régulus y acquit une fortune de 12 millions.

Quelqu'un qu'il ne faut pas oublier au nouvel-an.

Il est un homme que nous rencontrons tous les jours et par tous les temps et qui rend les

(2) Ecus.

plus grands services à l'humanité ; un homme que chacun connaît, qui marche sans trêve ni repos, qui nous apporte la joie et les déceptions, qui ne travaille que pour les autres et auquel personne n'accorde seulement un regard bienveillant.

Cet homme, c'est le facteur.

L'air de mélancolie empreint sur tous ses traits, dans ses gestes et jusque dans le son de sa voix, nous a toujours profondément attendri.

Ecoutez-le s'arrêtant devant telle ou telle maison, crier le nom du destinataire de la lettre qu'il apporte ; voyez cette jeune fille descendant rapidement l'escalier : « Serait-ce de lui ? » dit-elle tout bas ; et son cœur de 18 ans palpité à cette idée. Elle s'empare vivement de la lettre... O déception, c'est pour la cuisinière !...

Drelin, drelin. Un étudiant, vêtu d'une chemise et d'un pantalon, se lève précipitamment, ouvre la porte, tend la main... O désappointement ! la lettre n'est pas lourde, l'argent de papa n'arrive pas ; c'est au contraire la note du tailleur !

Et le facteur crotté et trempé, poursuit son chemin, distribuant, calmement, froidement, à droite et à gauche, toutes les nouvelles bonnes ou mauvaises, soupirant après le soir pour se reposer de ses fatigues.

Nul ne le plaint cependant, nul ne s'arrête à lui.

Le facteur serait-il donc un être à part, un être déshérité de la Providence, un paria ? Non certes, le facteur est un être aussi intéressant que tout autre bipède ; il est discret comme la tombe, travailleur comme un nègre, actif comme une abeille, poétique comme un coucher de soleil, mélancolique comme le *Lac* de Lamartine, et n'en doutez point, aimant comme un tourtereau, ainsi que le prouve l'anecdote suivante :

Un facteur amoureux et fort joli garçon disait l'autre jour à sa bien-aimée : « J'ai porté à Mlle Bouchencœur une lettre de son fiancé : j'ai bien reconnu l'écriture. »

— Eh bien, lui dit alors sa belle, sais-tu la différence qu'il y a entre ce que tu es pour Mlle Bouchencœur et ce que tu es pour moi ?

— Non, vraiment.

— Pour elle, tu es un facteur d'amour et pour moi un amour de facteur !

Ce joli compliment fut immédiatement payé par un tendre baiser, qu'il appliqua comme un timbre poste, sur la joue veloutée de Caroline.

Il était nécessaire que le facteur eût un cœur aimant ; n'avait-il pas succédé aux pigeons messagers?... Mais, hélas ! le progrès qui envahit tout, la concurrence qui s'attaque à tout, s'unissent pour faire la guerre au facteur ; et ce type de l'honnêteté, de la discrétion, tend chaque jour à disparaître.

On l'a trouvé successivement trop lent et on l'a remplacé par le télégraphe ; trop exigeant et on lui a opposé les commissionnaires ; trop indiscret et l'on a créé la poste restante. Telle est l'ingratitude du siècle.

Sachons donc lui tenir compte de toutes ces injustices et ne l'oublions pas au nouvel-an.

Lo batz rabistoquâ

On gaillâ, qu'étâi destra pegnetta, avâi copâ on batz ein dou, ein tsapleint dào bou. Ne sé pas coumeint cein s'étâi fé, mà tantîa que cé batz sè trovâ dézo la détrau, et *rrrao* ! lo vouai-que fratsi ein dou. C'étâi on bio batz de Berna, qu'avâi la barra et qu'étâi dào concordat, que ma fâi lo lulu lo regrettâvè gros. Quand l'eut ramassâ lè dou bocons et que lè z'u rapprotsi coumeint font lè fennès quand l'ont épéclliâ on assiata, lè portâ tsi lo martsau po lâi demândâ se lè porrài ressudâ. Lo martsau qu'étâi suti,

lè z'u lintout raliettä, que lo batz étâi asse bon què dévânt.

— Ora diéro cein mè cotè-te ? se demândâ lo gaillâ, tot conteint dè vairè son batz asse bin rabistoquâ.

— Chix crutz ! repond lo martsau, po lo fèrè einradzi.

— Eh bin, lâi fâ l'autro, sein peinsâ su lo momeint que cein lâi cotâvè mè que cein ne vaillessâ, lè vo baillo dè bon tieu, kâ l'arâi étâ foteint por mè dè paidrè cé batz.

La capacité.

— Qu'est-te cein què la capacité ? demândâvè on bouébo, dza grosset, à son père.

— Eh bin, mon valet, la capacité, l'est cein qu'on bosset pào conteni dè vin. Se t'as on bosson dè cinquanta litres, la contegnance dè cinquanta litres, c'est la capacité dè cé bossaton ; tandî que se t'as on pe gros teno, l'arâ mè dè capacité, vu que lâi pào onna pe granta gotta. Compreinds-tou ?

— Oï, père, repond lo bouébo. Adon l'est po cein que quand y'a dâi vôtès on dit adé que faut nommâ clliâo qu'ont lo mè dè capacité, et l'est binsu porquîè l'onellio Frèderi a étâ nommâ municipau, kâ sa panse dâi bin poâi conteni.

Porquîè Isââ Pequegni ne sè vâo pas mariâ.

Isââ Pequegni avâi veintè-sa-t-an, et n'étâi qu'on gros benet, on mi-fou ! Son père, qu'étâi on retso paisan, bin éduca, lâi dit on dzo : Isââ, tè faut tè mariâ.

— Ma fâi na que ne vu pas mè mariâ.

— Et porquîè ? lâi dit son père.

— Pardieu, portîè ! parce que ne vu pas mè maria !

Son père ne pu jamais lo décidâ, l'avâi bio lâi derè que cognessâi onna dzouilla et dzeintia grachâosa que sarâi bin conteinta d'être madama Pequegni la djeina, Isââ s'eintétâvè à restâ valet.

A la fin, son père lâi dese : Attiuta m'n'ami, ne sé pas porquîè te t'ostinè à ne pas voliâi tè mariâ, kâ mè su bin mariâ mè, et yété encora pe djeino què tè. Porquîè ne fariâ-tou pas coumeint mè ?

— Parce que, lâi repond Isââ, tè, t'as mariâ ma mère, tandique mè foudràî mè mariâ avoué on n'étrandzire !

Curieux échos.

Un auteur ancien parle d'un écho qui répétait six et même sept fois les mêmes mots, ce qui, toutefois, serait peu de chose auprès de ce qu'on raconte d'un autre écho qui se trouve dans la maison de plaisance d'un noble Milanais. Cet écho, assure-t-on, répète plus de cent fois la dernière syllabe. Il suffit, pour entendre ce prodige, de se tenir sous une galerie ouverte d'une des ailes de la maison. L'écho répond de l'autre aile, et les intonations se suivent sans interruption, avec le même intervalle entre elles ; seulement elles vont diminuant peu à peu d'intensité jusqu'à ce qu'elles semblent se perdre dans le lointain.

On voit, près de Mantoue, une maison de campagne qu'on désigne sous le nom singulier de T, sans doute à cause de la forme qu'on a donnée aux bâtiments. Il y a dans cette maison un grand cabinet voûté où l'on remarque un phénomène d'un autre genre. Si, de deux personnes, l'une applique sa bouche et l'autre son oreille, aux deux angles opposés de ce cabinet, la seconde entend très distinctement tout ce que dit la première, parlant assez bas pour n'être pas entendue de ceux qui sont à côté d'elle.